

REGLEMENT DU SUPER 8 PROVENCAL 2012

ORGANISATION

Plusieurs concours en triplète qualificatifs pour une phase finale rassemblant les 16 premières équipes au classement final. Ces concours seront limités à 16 équipes en boulodrome et à 32 équipes en extérieur.

Les inscriptions se feront à l'avance par téléphone et ne seront validées qu'à réception du chèque dont le montant comprendra le coût des repas s'ils sont pris sur place.

Les équipes seront homogènes (même club avec tenue identique du club) composées de trois joueurs avec la possibilité d'utiliser un remplaçant qui sera désigné dès la première inscription et restera le même jusqu'à la fin du Super 8. (une fiche sera établie avec un numéro par équipe pour l'intégralité de la compétition finale comprise). L'équipe qui ne donnera que 3 noms devra disputer l'ensemble de la compétition à 3 joueurs.

Le remplaçant pourra entrer en cours de partie entre deux mènes.

L'équipe qualifiée sera composée des 3 ou 4 joueurs déclarés au départ.

DEROULEMENT

Les concours qualificatifs se dérouleront sur une journée,

– en boulodrome: en 4 parties de 2 heures ou 13 points. A la fin du temps imparti, en cas d'égalité, une mène supplémentaire sera disputée avec le but non annulable et non perdable.

Première partie 8H / 10H

Deuxième partie 10H30 / 12H30

Pause repas 12H30 / 14H

Troisième partie 14H / 16H

Quatrième partie 16H30 / 18H30

– En extérieur: au delà de 16 équipes ils se dérouleront en 5 parties.

Les frais de participation seront de 15€ par équipe + 3 euros qui seront reversés au comité pour le financement de la phase finale + éventuellement 3€ pour le chauffage en boulodrome.

Chaque organisateur devra reverser la cagnotte au comité.

Les indemnités seront distribuées de la façon suivante:

6€ PAR PARTIES GAGNEES (6€ x 32 = 192€)

PLUS 40€ AU PREMIER (40€)

ET 20€ AUX QUATRE SUIVANTS (20€)

$192+40+80 = 312€$ ($16 \times 15 = 240 + 72€$ du club = 312)

Les équipes participantes accumuleront des points: 2 points par partie gagnée + 1 point de participation par concours.

Les 16 triplettes réalisant le plus grand nombre de points seront qualifiées pour la phase finale.

Cette phase finale se déroulera le 21/10/2012 sous la même forme que les qualificatifs. Elle sera organisée à Neuville.

ENGAGEMENTS

– chaque club organisateur reversera la cagnote au comité soit 3€ par équipe participante + les frais d'arbitrage (0,50€ par participant).

– Chaque club organisateur est tenu d'engager dans les concours qu'il organise lorsqu'ils sont incomplets: une triplette en boudrome couvert et 2 triplettes en extérieur.

Pour faciliter la gestion des concours extérieurs si le nombre d'inscriptions est impair, le club organisateur ajoutera ou otera une équipe de son club. Si cela est impossible des "impairs" seront distribués avec l'attribution de 2 points à l'équipe désignée.

– Toutes les équipes participantes s'engagent à participer au minimum à un concours en extérieur

– Toute les équipes participantes s'engagent à disputer la phase finale en cas de qualification. Toute absence à cette phase finale devra être justifiée médicalement ou professionnellement sous peine de sanction.

Le Comité Départemental du Rhône se charge de l'organisation de la phase finale sauf si un club souhaite l'organiser.